

RAPPORT DU
MINISTÈRE
DE LA
CITOYENNETÉ
ET DE
L'IMMIGRATION

1963 - 1964
96203 - 1

(c) Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses :

OTTAWA Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide

MONTRÉAL Édifice AEterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine
ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix \$\$. \$\$ No de catalogue Ci 1-1964F

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada 1965

A Son Excellence le major-général Georges-P. Vanier, D.S.O., M.C., C.D. Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration.

Respectueusement soumis,

JOHN R. NICHOLSON,

ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le 24 février 1965.

A l'honorable John R. Nicholson, C.P., O.B.E., C.R., député, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.
MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration. Les rapports des directions de l'immigration et de l'Enregistrement de la citoyenneté canadienne portent sur l'année civile 1963. Les rapports des directions de la Citoyenneté canadienne et des Affaires indiennes portent sur l'année financière 1963 - 1964.

*J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C.M. ISBISTER,
sous-ministre.*

Le 23 février 1965.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

État financier

Direction de la citoyenneté canadienne

Éducation civique

Compréhension et sens civique

Intégration des immigrants

Indiens

Généralités

Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne

Direction de l'immigration

Programme de sélection, 1963

Administration

Établissement des immigrants

Aide financière et services de bien-être aux immigrants

Voyages au Canada

Opérations et mouvements spéciaux

Enquêtes et contrôle

Divers

Remerciements

Direction des affaires indiennes

Éducation

Opérations

Bien-être

Administration locale

Services auxiliaires

Tableaux statistiques

Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadiennes :

Tableau 1 - Enregistrement de la citoyenneté, 1947 - 1963

Tableau 2 - Personnes admises à la citoyenneté canadienne, selon le pays d'allégeance antérieur et la période d'immigration, année civile 1963

Direction de l'immigration :

Tableau 3 - Sommaire des principaux éléments de la population du Canada, 1861 - 1961

Tableau 4 - Immigrants venus au Canada, 1852 - 1963

Tableau 5 - Âge, sexe et état matrimonial des immigrants

Tableau 6 - Pays de dernière résidence permanente et destination des immigrants

Tableau 7 - Origine ethnique des immigrants

Tableau 8 - Origine ethnique et pays de dernière résidence permanente des immigrants

Tableau 9 - Origine ethnique et pays de citoyenneté des immigrants

Tableau 10 - Pays de dernière résidence permanente et emploi projeté des immigrants

Tableau 11 - Emploi projeté et destination des immigrants

96203 - 2

Direction des affaires indiennes :

Tableau 12 - Population indienne

Tableau 13 - Terres indiennes dans les réserves et nombre de bandes, par province

Tableau 14 - État des dépenses, 1963 - 1964

Tableau 15 - Prêts de la caisse renouvelable

Tableau 16 - Fonds des bandes indiennes - États : Recettes et déboursements pour l'année financière terminée le 31 mars 1964

Tableau 17 - Éducation des Indiens - Total des dépenses, 1963 - 1964

Tableau 18 - Programme de construction de maisons - Année financière 1963 - 1964

Tableau 19 - Nombre d'écoles indiennes du Gouvernement fédéral, classées selon le nombre de salles de classe régulières, par province, année terminée le 31 mars 1964

Tableau 20 - Étudiants indiens fréquentant les écoles provinciales, privées et territoriales, 1963 - 1964

Tableau 21 - Inscription aux externats indiens, par province, janvier 1964

Tableau 22 - Pensionnats indiens et inscription, classés selon le culte, par province ou territoire, janvier 1964

Tableau 23 - Résumé de l'inscription, janvier 1964

DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

Directeur : M.R.F. BATTLE

En novembre 1963, alors que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, on a discuté des affaires indiennes à, une conférence fédérale-provinciale, et appuyé à l'unanimité la proposition voulant que les Indiens s'associent plus étroitement à la vie des autres Canadiens et qu'ils profitent des mêmes services que ces derniers.

La Conférence a reconnu qu'il était essentiel de trouver un moyen d'assurer aux Indiens la plus grande variété possible des services fédéraux, provinciaux et municipaux dont profitent présentement les autres citoyens. Elle a convenu, cependant, qu'on devait toujours consulter les Indiens sur la formulation de tout changement.

On a élaboré des plans pour tenir en 1964 une conférence fédérale-provinciale des ministères intéressés aux affaires indiennes.

Au cours des dernières années, on a pris de plus en plus conscience que l'Indien est un citoyen de la province en même temps qu'un citoyen du Canada et que son bien-être et son progrès devraient être le souci de tous les gouvernements.

On a déjà réalisé un certain progrès en obtenant que les services provinciaux soient étendus aux Indiens. Le Ministère a passé des accords contractuels et pris des arrangements officiels avec différentes provinces concernant l'extension aux Indiens et aux collectivités indiennes des services de bien-être pour les enfants, des programmes de réadaptation, d'aménagement communautaire, de construction de routes et de préservation des ressources naturelles. Dans le domaine de l'éducation, il y a quelque 200 accords en vertu desquels les enfants indiens sont instruits avec les autres enfants conformément aux régimes scolaires provinciaux du Canada.

Les succès obtenus à date dans ces domaines démontrent qu'il est possible d'accroître les efforts fédéraux en vue de procurer plus de services aux Indiens, conformément à des accords conclus avec les provinces.

Compte tenu de l'importance des accords fédéraux-provinciaux et de l'activité grandissante dans ce domaine, on a établi une nouvelle Division des relations fédérales-provinciales qui s'occupera exclusivement de ces questions.

Une étude a été entreprise par tout le Canada sous la direction du Dr H. B. Hawthorn, de l'Université de la Colombie-Britannique et du Dr Adélar Tremblay, de l'Université Laval, pour déterminer dans quelle mesure les Indiens participent à la vie sociale et économique du Canada. Le but de l'étude est d'apporter des connaissances qui aideront à établir des lignes de conduite de la politique à suivre dans l'avenir et pour le plan d'ensemble requis pour promouvoir le bien-être et le progrès des Indiens du Canada. Le projet, qui sera réalisé par des spécialistes et leurs assistants de différentes universités et différents centres de recherches, portera sur quatre sujets d'importance majeure concernant les Indiens : développement économique, progrès en matière d'éducation, responsabilités qui existent aux différents niveaux de gouvernement, conseils de bandes et mise sur pied d'un gouvernement autonome.

Un projet de loi pour le règlement des réclamations des Indiens a été présenté à la Chambre des Communes le 14 décembre 1963. L'objet de la loi proposée est d'établir une Commission sur les réclamations des Indiens qui entendra et réglera

les réclamations des Indiens au sujet de transactions passées avec la Couronne. On a envoyé des exemplaires du projet de loi aux conseils de bandes indiens, aux organismes indiens et à, d'autres organismes intéressés dans les affaires indiennes pour qu'ils étudient le projet et fassent des propositions quant à son contenu. On a l'intention de faire adopter le projet de loi avec les modifications que l'on pourra juger appropriées.

On a tenu, en octobre dernier, à Phoenix, Arizona, la première conférence conjointe des fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes et du «Bureau of Indian Affairs» des États-Unis.

Le but principal de la conférence était de fournir une occasion pour l'échange de renseignements entre les administrateurs des affaires indiennes des deux pays sur une grande variété de problèmes d'intérêt commun. On a insisté sur le développement économique des communautés indiennes ainsi que sur les problèmes d'emploi, d'éducation, de gouvernement indien local, de bien-être, d'habitation et de santé. De plus, on a posé les bases d'échanges futurs de renseignements sur des questions qui pourraient bénéficier aux Indiens des deux pays.

Bien que l'activité de la Direction ait porté sur plusieurs programmes utiles au cours de l'année, il n'a pas été possible de toucher à toutes les questions à cause d'un personnel insuffisant et des servitudes budgétaires. Il reste encore beaucoup à faire dans les domaines du développement industriel, de la formation professionnelle, de l'embauche ainsi que du déplacement, de l'habitation, des services communautaires et de la mise sur pied de gouvernements locaux efficaces.

Éducation

Les services éducatifs fournis par la Direction dans les écoles fédérales et provinciales ont en général répondu à la demande d'une population indienne croissante. Environ 60 p. 100 de la population scolaire indienne est inscrite dans les écoles fédérales de la Direction et le reste fréquente les écoles provinciales. La population scolaire a augmenté de 4,926 élèves, et la plupart de ceux-là sont inscrits dans les écoles provinciales.

Un nouveau pensionnat a ouvert ses portes au début de l'année scolaire 1963 - 1964 à La Tuque (Québec) pour les enfants de religion anglicane de la section nord-ouest de la province en bordure de la Baie James. Cette école peut recevoir 250 enfants. Environ la moitié des enfants de cet endroit fréquentent l'école provinciale de La Tuque.

Pendant l'année, on a fait l'acquisition de nouvelles écoles en commun qui peuvent recevoir 2,123 élèves, au coût de \$1,676,270. Un nombre record d'ententes (35) ont été conclues avec les autorités scolaires locales pour l'enseignement en commun.

Les parents indiens ont manifesté un intérêt accru et ont participé plus activement aux affaires scolaires au cours de l'année à l'étude. Le nombre des comités d'écoles de réserve est passé de 41 à 45. Des délégués qui assistaient à un congrès scolaire de la Saskatchewan, à Prince Albert, en mars 1964, ont montré un vif intérêt envers l'éducation et un désir d'assumer plus de responsabilité dans l'administration des écoles fédérales de la province.

Au congrès annuel de l'Association canadienne de l'éducation, tenu à Québec en septembre 1963, on a discuté pour la première fois des obligations intergouvernementales pour l'éducation des enfants indiens. On a exposé les points de vue de la

Direction des affaires indiennes sur la participation fédérale-provinciale à l'éducation des Indiens et on les a discutés avec les ministres et les sous-ministres de l'instruction publique de chaque province.

Pensionnats

Au cours de l'année financière, on comptait 66 auberges et pensionnats indiens en activité, dont cinq étaient des institutions appartenant à des églises.

Par suite des conférences régionales des principaux d'école et des représentants du Ministère, on a appuyé surtout sur la formation du personnel. En plus du programme de formation sur place institué en 1962 pour les employés indiens, les cours de formation en cours d'emploi pour les surveillants des pensionnats ont été élargis afin de comprendre des cours d'été organisés et dirigés par les principaux d'école sur une base interconfessionnelle à Mission (Colombie-Britannique) et à Saskatoon (Saskatchewan).

On étudie constamment les normes d'opération et par suite d'études faites par les experts en matière d'alimentation du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on a calculé de nouveaux taux d'allocations pour la nourriture que le Conseil du Trésor a approuvés.

Un programme intensif de réfection des immeubles mené au cours des dernières années a donné des installations sanitaires améliorées de beaucoup dans les écoles plus vieilles et on a apporté une attention spéciale à l'amélioration des sorties d'urgence en cas d'incendie et des autres installations de sécurité.

Programmes d'études

La fréquentation des écoles indiennes diminue brusquement après la sixième année alors qu'un grand nombre d'élèves fréquentent plutôt les écoles provinciales. L'école indienne s'occupe donc surtout de l'instruction élémentaire et prépare à l'entrée dans le milieu de l'école provinciale. On doit encore beaucoup insister sur l'étude des langues, vu qu'environ un tiers des enfants qui commencent l'école ne parlent que peu ou pas l'anglais ou le français. Les recherches constantes qui se poursuivent dans les écoles ont permis de mettre en oeuvre des méthodes efficaces dans l'enseignement des langues et la logopédie. Le jardin d'enfants gagne du terrain dans tous les endroits où ce genre d'école est possible et où des salles de classe et des professeurs sont disponibles. Au cours de l'année, 33 classes de jardin d'enfants étaient en activité dans les réserves indiennes.

Surveillance

La plupart des surintendants des écoles et des principaux surveillants qui font de fréquentes visites aux écoles indiennes sont encouragés par les résultats obtenus par les élèves. Une surveillance améliorée et de nouveaux programmes d'examen ont eu un effet appréciable sur les résultats obtenus en classe causant ainsi une diminution graduelle des échecs et du retard dans les études.

Les progrès constants de la campagne d'enseignement en commun ont de beaucoup augmenté les tâches administratives des surintendants d'écoles responsables des négociations locales avec les commissions scolaires, les conseils de bandes et les directeurs d'école. De plus, il y a un besoin croissant de services d'orientation pour les étudiants indiens qui fréquentent les écoles provinciales et les instituts de technologie. Le personnel sur place a été augmenté pour faire face à la tâche accrue.

Compétence du personnel enseignant

Le principe du classement, établi d'après la compétence et la nomination à des fonctions spéciales, constitue pour les instituteurs un encouragement à obtenir d'autres titres et qualités. On a accordé à trente-cinq instituteurs une année de congé d'études sans traitement pour leur permettre de suivre des cours à l'université ou à l'école normale.

Le nombre des diplômés d'université a augmenté de 33 pour atteindre 188, soit, 13.1 pour cent du personnel enseignant. Vingt-deux possèdent des maîtrises et cinq sont à l'échelon du doctorat.

Le pourcentage des instituteurs ayant les qualités requises a diminué légèrement à 92.8 pour cent de 93 pour cent qu'il était l'an passé. Parmi tout le personnel enseignant, 15.7 pour cent avaient l'immatriculation junior plus une certaine formation d'instituteur et 77.1 pour cent avaient une formation professionnelle et une année ou plus de crédits d'université.

Effectif et organisation du personnel enseignant

Au cours de l'année scolaire 1963 - 1964, on a employé 952 instituteurs dans les externats, 12 dans les écoles d'hôpitaux et 470 dans les pensionnats, soit un total de 1,434. Pour l'avantage d'enfants indiens incapables de fréquenter l'école pendant l'année scolaire ordinaire, on a employé sept instituteurs dans des écoles saisonnières pendant l'été de 1963.

La Direction des affaires indiennes a employé 124 instituteurs indiens, soit 8.6 pour cent du total.

On confie les fonctions au personnel enseignant d'après le programme d'études des ministères provinciaux de l'éducation et d'après les besoins spéciaux des élèves indiens. En plus des sujets d'étude ordinaires, on peut enseigner l'économie domestique et les arts industriels, les arts, l'artisanat et la musique. Il peut aussi y avoir des programmes d'éducation physique, d'éducation auxiliaire et d'enseignement correctif, des classes de jardin d'enfants, des classes de relèvement du niveau scolaire, des services d'orientation et de conseil. Éducation des adultes

Le programme d'éducation des adultes est conçu de façon à aider les Indiens intéressés à améliorer le niveau de leurs études et de leur compétence là où on peut organiser des classes de 10 personnes ou plus. Le programme, qui permet d'apprendre à lire et à écrire et qui offre des cours de relèvement du niveau scolaire, d'amélioration des collectivités et de formation professionnelle, ne répond pas encore aux besoins et doit être élargi.

On organise des cours spéciaux du soir dans les réserves ou dans les collectivités voisines.

La Direction a établi des cours de relèvement du niveau scolaire dans sept centres par tout le Canada pour fournir aux jeunes adultes indiens l'occasion de hausser le niveau de leurs études jusqu'à un point où ils pourront être admis dans les écoles commerciales et techniques. Ces cours sont à l'intention des étudiants qui ne peuvent recevoir une formation semblable dans le cadre des programmes d'études des provinces.

Formation professionnelle

La pratique générale est d'encourager les étudiants indiens ayant les qualités requises à s'inscrire dans les écoles de formation professionnelle qui offrent une formation dans la profession de leur choix. Avec la hausse du niveau culturel de la jeune population indienne, on peut prévoir une augmentation marquée des inscriptions à ces programmes au cours des prochaines années.

Quand la formation spéciale requise n'est pas accessible, la Direction des affaires indiennes établit ou offre des cours pour répondre aux besoins particuliers ou aux occasions suivant le cas. Les cours d'entretien des moteurs hors-bord, de guide, de pêche et de construction de bateaux sont des exemples des programmes de la Direction ou assurés par la coopération avec des agences établies.

Un personnel d'orientation aide les étudiants à choisir les cours, à obtenir l'admission dans les institutions de formation appropriées et à trouver un logement convenable lorsqu'il en faut.

La Division de l'éducation est présentement en train de réorganiser la section de formation professionnelle afin de pouvoir accorder plus d'importance à la formation en vue du travail et pour assurer une plus grande coordination avec le programme de placement.

Bourses d'études

En 1957, on a institué un régime de bourses sur un plan régional comme stimulant pour les élèves doués. Elles s'établissent de \$250 à \$1,750 et sont accordées aux élèves indiens méritants pour leur permettre de fréquenter l'université, les milieux d'enseignement technique et agricole, les écoles normales ou pour étudier les soins infirmiers, la musique et les arts. Les bourses sont accordées en plus des autres régimes d'aide aux étudiants indiens et elles varient depuis le paiement des frais de scolarité jusqu'à ceux de l'entretien complet.

Pendant l'année en cours, on a attribué 22 bourses d'une valeur de \$40,000 et le régime des bourses s'appliquait à la formation des travailleurs sociaux.

Construction

Au cours de l'année, on a achevé la construction de 21 externats, offrant 70 salles de classe pour l'enseignement des matières scolaires, une classe pour l'enseignement ménager et une classe pour l'enseignement des arts industriels.

On a achevé la construction d'une nouvelle auberge à Fort George (Québec) qui peut loger 130 élèves.

Un incendie a détruit une maison de résidence pour le personnel à l'externat indien Habay, de l'agence de Fort Vermilion (Alberta).

On a dépensé environ \$3,080,000 pour la construction d'écoles et pour des réfections d'importance aux pensionnats existants.

Opérations

Développement économique

En général, la Division du développement économique coordonne tous les services qu'offre la Direction pour promouvoir le progrès économique des Indiens.

En matière d'antécédents, d'expérience et de tendance, on trouve des Indiens dans toutes les sphères de la vie, des conditions les plus primitives à une égalité

économique et sociale complète avec la culture non indienne. En matière de travail, ils recourent à tous les moyens d'existence, de l'économie rudimentaire basée sur la récolte des ressources, à la participation à la technologie de l'âge spatial. Le genre de programme économique établi dans une région donnée doit donc être en rapport avec les conditions économiques générales de la région aussi bien qu'avec les capacités et les besoins des personnes qui y prendront part.

Alors qu'au cours de l'année plusieurs opérations promettaient beaucoup, on reconnaît qu'il faudra plus de personnel pour fournir des services suffisants.

Le résumé suivant montre la variété des programmes qui sont en cours.

Recherche et relevés

On a terminé les travaux sur place d'une étude complète sur la réserve Blood en Alberta. Cette étude comprenait des recherches sur les antécédents historiques et sur les normes actuelles des Indiens ainsi qu'un inventaire complet des ressources naturelles de la réserve. On espère que ce rapport fournira des indices pour la mise en valeur du territoire.

On a mis au point une formule-questionnaire pour fins d'étude qu'on utilisera partout comme moyen d'obtenir les renseignements préliminaires qui indiqueront les secteurs en difficulté et les réserves où il vaudrait la peine d'entreprendre des études plus précises et complètes pour déterminer les besoins économiques et sociaux des personnes en cause.

On a terminé récemment une étude anthropologique sociale à Big Trout Lake (Ont.). On a aussi complété une étude dans cette même région sur la vente des produits de la pêche commerciale. On fera l'examen de ces études en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario qui est directement intéressé à la mise en valeur des ressources.

Caisse de fiducie et annuités

Les fonds des bandes indiennes détenus par le Gouvernement du Canada au nom de 517 bandes indiennes avaient atteint la somme globale de \$27,745,692.69 au 31 mars 1964. De ce montant, la somme de \$24,409,339.08 représente des fonds de capital et la somme de \$3,336,353.61, des fonds de revenus. Les dépenses se sont élevées à \$7,550,527.08 comparativement à \$6,831,200 l'année précédente, et les revenus ont atteint la somme globale de \$7,996,347.64 comparativement à \$7,069,411.

Voici un état comparatif de quelques-uns des principaux postes de dépenses pour l'année financière en cours et de ceux d'il y a dix ans :

...	Montant 31 mars 1955	Montant 31 mars 1964
Distributions en espèces	\$1,201,542.25	\$1,983,930.00
Logement	476,589.03	1,329,249.58
Propriété, de bandes (administration)	366,221.86	826,619.76
Bien-être	467,970.55	516,780.04
Aide à l'agriculture	800,295.59	796,041.77
Routes et ponts	257,307.89	476,237.19

Au cours de l'année, le gouverneur en conseil a émis des décrets en vertu du paragraphe (1) de l'article 68 de la Loi sur les Indiens pour permettre à 23 bandes d'administrer leurs fonds de revenu, dont 17 ont été autorisées à dépenser leurs

fonds de revenu en entier, et six ont été, sur leur demande, limitées à seulement une partie de leurs fonds de revenu. Cela a porté à 71, au 31 mars 1964, le nombre total des bandes fonctionnant sous le régime de l'article 68 de la Loi, qui concerne la dépense des deniers de revenu.

On a accepté soixante-treize demandes dans le cadre du programme d'encouragement aux travaux d'hiver lancé par le ministère du Travail. Le coût approximatif, acquitté initialement à même les fonds des bandes, a été de \$328,000. Les frais s'appliquant directement aux salaires atteignirent environ \$228,000, dont quelque 50 p. 100 sont remboursables par le ministère du Travail. Environ 1,300 Indiens furent employés, soit à peu près 22,805 jours-ouvrier. Les entreprises les plus caractéristiques avaient trait aux routes, ponts, rues, trottoirs, clôtures de démarcation, peuplement d'arbres de Noël, approvisionnements en eau, égouts, installations de drainage, parcs et terrains de jeux, salles publiques, améliorations aux cimetières, digues et hangars à outils.

Assurance sur les propriétés des bandes

Une somme totale de \$6,261,255 en assurance-incendie protège 1,316 propriétés appartenant à différentes bandes indiennes dans tout le Canada. Au cours de l'année, de nouvelles assurances ont été prises et des renouvellements ont été faits pour un montant global de \$2,429,561, les primes de \$19,122.89 ayant été payées à même le fonds de fiducie des bandes indiennes.

Prêts accordés par les bandes

Au cours de l'année financière, on a reçu de 61 Indiens des demandes de prêts pour des fins autres que l'habitation. De ce nombre, 37 ont reçu des prêts pour une somme globale de \$37,705 la moyenne de prêt étant de \$1,019. Les prêts ont été consentis aux fins suivantes :

Fin	Montant
Machines agricoles	\$8,955
Bétail	21,350
Réparations de matériel	900
Camion	1,000
Chevaux, harnais et selles	950
Terrain	2,200
Foin	500
Matériel de pêche	200
Ameublement de maison	1,300
Divers	350
Total	\$37,705

Quatre-vingt-cinq prêts accordés par des bandes, d'une somme globale de \$38,758.68, ont été retirés en entier au cours de l'année.

Épargnes personnelles

Au 31 mars 1964, les épargnes indiennes en dépôt s'élevaient à \$384,963.63. Ces épargnes sont constituées de 1,134 comptes d'épargne générale dont 474 comptes représentent des deniers destinés à l'émancipation d'enfants indiens.

Annuités

On a distribué, conformément aux différents traités, des annuités s'élevant à \$518,627.60 à 100,521 Indiens. Ceci comprend les versements pour l'émancipation, la commutation et les arrérages. Le gouvernement de l'Ontario a remboursé \$34,760 qui ont été payés en vertu du Traité no 9.

Prêts provenant de la caisse renouvelable

La caisse renouvelable d'un million de dollars, établie comme source de crédits pour les Indiens qui n'ont pas accès aux institutions de prêts ordinaires, a fonctionné normalement. Au cours de l'année on a consenti 119 prêts pour une somme globale de \$225,441.75 et, au cours de la même période, 103 prêts ont été remboursés en entier.

Voici quelle était la position de la caisse au 31 mars 1964 :

Montant autorisé en vertu de l'article 69 de la Loi sur les Indiens	\$1,000,000.00
Prêts en cours (nombre et montant approuvé) - 633	1,140,797.98
Remboursements en capital des prêts en cours	383,847.78
Solde des prêts	756,950.20
Montant disponible pour prêts	243,049.80

Rétablissement d'anciens combattants indiens

L'article 39 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants accorde une subvention n'excédant pas \$2,320 à un Indien remplissant les conditions requises qui s'établit dans une réserve. Tous les déboursés sont faits par le Ministère.

A ce jour, on a accordé 1,660 subventions pour une somme globale de \$3,802,030.08 à d'anciens combattants indiens qui ont utilisé l'argent pour faire l'acquisition de divers articles tels que matériaux de construction, bétail, machines, matériel et ameublements de maison. Ils utilisent aussi les subventions pour améliorer leurs terres et ceci comprend l'acquisition de droits d'occupant dans les limites d'une réserve.

Terres des réserves

Les registres des terres des réserves, lorsqu'ils seront complétés, contiendront les détails complets de toutes les transactions relatives aux terres situées dans les réserves et établissements indiens. A ce jour, les registres contiennent des renseignements complets sur 272 réserves. Au cours de l'année, on a complété les renseignements sur 28 de ces réserves. Dans la même période, on a procédé à l'arpentage de 66 réserves sous la direction de l'arpenteur général du Canada et on a fait plus de 3,000 enquêtes relativement à des questions qui touchent les terres indiennes. Il reste encore beaucoup à faire et il faudra plus de personnel pour mettre les archives à jour et les maintenir ainsi.

En général, les bandes indiennes veulent garder la propriété de leurs terres, et, par conséquent, elles préfèrent louer à bail plutôt que vendre. Les ventes pour des fins autres que l'usage public ont été restreintes principalement à de petites parcelles non vendues de terres de réserves destinées à la vente depuis plusieurs années. Les ventes de terrains pour la construction de routes et l'octroi de droits d'usage pour les services publics a reflété l'amélioration et l'agrandissement constants des réseaux routiers provinciaux et le prolongement des moyens de distribution de l'énergie électrique, du pétrole et du gaz.

Dans le domaine de la location, on a accordé 1,146 baux et permis nouveaux, autres que ceux qui avaient trait au pétrole et au gaz, portant ainsi le nombre total de ces baux et permis en vigueur à 7,379, lesquels ont rapporté des revenus de \$1,503,186.13 aux Indiens propriétaires des terres en question.

Pétrole, gaz et minéraux

Les bandes indiennes ont continué de bénéficier de l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz. Cette industrie est surtout limitée à l'Alberta mais les bandes de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario en ont retiré certains revenus peu élevés. Les revenus provenant de ces ressources se sont élevés à \$2,434,238.40, soit une augmentation de 12.8 p. 100 au regard de l'année précédente. Les deux découvertes de l'année ont été faites en Alberta, dans les réserves de Sawridge et de Hay Lake, où l'on a foré 15 puits. Cinq de ces forages ont établi la présence de pétrole, un, la présence de gaz, sept ont été abandonnés et deux étaient encore en cours de forage à la fin de l'année. Cent quinze puits sont actuellement en production, ou sont capables de produire, dans les réserves de l'Ouest du Canada.

Parmi les faits d'intérêt spécial mentionnons les deux ventes de droits d'exploitation des sables bitumineux de la région d'Athabasca dans le nord-est de l'Alberta et l'on croit pouvoir commencer l'extraction du pétrole de ces sables d'ici dix ans.

L'intérêt à l'égard des mines s'est limité principalement à l'Ontario. La découverte d'un important métal commun au nord de Timmins a éveillé l'intérêt dans les réserves indiennes de la région. Bien qu'elles n'aient retiré aucun revenu de l'exploitation de mines au cours de l'année, les bandes partout au Canada ont bénéficié de la vente de sable, de gravier et de roche qui a rapporté une somme globale de \$133,488.23.

Les forêts

Les ressources forestières jouent un rôle important dans l'économie de la réserve indienne. Il est très encourageant de voir qu'actuellement, les Indiens préfèrent pratiquer eux-mêmes plus d'opérations forestières au moyen de permis que de permettre à des non-Indiens d'exploiter les forêts des réserves en vertu de licences. Les travaux effectués par les Indiens sur les terres provinciales de la Couronne voisines de leurs réserves ont augmenté de manière significative, surtout au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta. Les Indiens participent davantage à l'étape finale de la production industrielle grâce à 61 scieries, dont 17 appartiennent à des bandes. En outre, deux usines administrées par les Indiens écorcent et taillent les pieux de clôture, et une usine de transformation fonctionne sous leur direction. Une enquête préliminaire a étudié les possibilités d'une entreprise de charbon de bois dans la réserve indienne de Christian Island. Une provision de bois a été coupée et on prévoit que le four sera construit l'an prochain. On a construit des édifices et acheté l'équipement nécessaire pour appliquer un programme combiné de formation de la main-d'oeuvre et d'exploitation du bois dans la région de Chilcote, en Colombie-Britannique.

On n'a pas fait d'autre enquête sur les forêts pendant l'année, mais le ministère des Forêts s'est procuré des photographies aériennes récentes afin de tracer des cartes des types de forêts, qui serviront à étudier les territoires des réserves en Saskatchewan et en Alberta. Les recettes des droits sur le bois d'oeuvre provenant des réserves se sont élevées à \$893,658.62, ce qui représente une augmentation de 96203 - 5 1/2

\$256,327.83 au regard des recettes de l'année précédente. Vingt-quatre licences donnaient lieu en 1963 à des travaux d'exploitation, principalement en Colombie-Britannique.

Agriculture

Le programme d'agriculture a pour objet d'encourager les Indiens qui sont vraiment intéressés à l'exploitation agricole à faire un plus grand usage des terres des réserves. On fournit une assistance financière et des conseils techniques conformes à cet objectif, en insistant davantage sur l'élevage du bétail. Il s'est produit une augmentation des troupeaux de bétail grâce aux crédits budgétaires consentis en vertu du régime de roulement du bétail. L'augmentation durant l'année a été de 46 troupeaux, contre 19 l'année précédente, ce qui donne au total 160 troupeaux. Quelques Indiens ont agrandi leur ferme en vertu du régime de roulement du bétail, grâce à la caisse renouvelable et aux prêts des bandes.

Les Indiens ont été encouragés à participer aux organisations locales de leur communauté pour s'occuper des programmes ou projets proposés en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) et de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (LRAP). Quatre bandes ont participé aux projets de l'ARDA et on a pris des mesures pour que la LRAP établisse et administre deux pâturages communautaires occupant une superficie totale de 45,000 acres, sur quatre réserves indiennes de la Saskatchewan. Ces bandes d'Indiens retireront le loyer des terres et obtiendront des emplois grâce à ces entreprises qui garantissent aux propriétaires de bétail indien la priorité aux pâturages.

La LRAP a envoyé un rapport préliminaire sur une enquête concernant l'écoulement des eaux dans deux réserves du Manitoba, et son rapport définitif est presque terminé. Des conférences régionales fructueuses ont de nouveau eu lieu parmi les Indiens de l'Alberta et du Manitoba; des observateurs de la Saskatchewan ont assisté à la dernière, en vue d'en organiser de semblables dans leur province. On remarque avec plaisir que ces conférences ont été préparées et dirigées par des délégués indiens et que les fermiers indiens recherchent et acceptent mieux les conseils et les directives des agronomes et d'autres experts qui ont fourni une aide technique fort appréciée.

Développement industriel

On a entrepris l'aménagement d'un grand nombre de parcs touristiques et de «villages indiens»; la plupart de ces projets étaient amorcés par des bandes indiennes, qui ont parfois reçu l'aide de la Direction.

Un grand nombre de projets sont exécutés sur une base de coopération, en vertu de programmes établis par la Direction, quoiqu'ils ne soient pas officiellement incorporés. On encourage les Indiens à établir de nouvelles coopératives ou à se joindre à celles qui existent là où les entreprises se prêtent à ce genre d'organisation et où les participants se sont familiarisés avec les principes et les pratiques en cause. Quatre nouvelles coopératives indiennes ont obtenu leur charte pendant l'année grâce aux efforts locaux : deux s'occupent de la fabrication et de la vente d'articles d'artisanat, une de l'industrie de la pêche, et la dernière, d'affaires en général. Ces dernières et d'autres coopératives indiennes ont reçu l'assistance de la Direction sous forme de prêts provenant de la caisse renouvelable ou de l'achat des produits, ou des deux formes d'aide à la fois.

Une entente a été conclue avec le Conseil de la Corporation du Québec, organisme à but non lucratif, pour que ce dernier organise un programme d'éducation et de formation en matière d'entreprises de groupe dans certaines réserves choisies du Québec, ce qui pourrait servir de préparation à l'organisation de coopératives si les Indiens le désirent. On a fait certains progrès pendant l'année en vue d'établir des relations pratiques avec des agences intéressées au domaine des coopératives.

A la suite de la création du ministère fédéral de l'industrie, on a échangé des renseignements et établi des relations, surtout au sujet des attributions de l'organisme d'aménagement régional, qui s'occupe de promouvoir le développement industriel dans les régions où le sous-emploi est à l'état chronique.

Artisanat

La production d'articles faits à la main remonte très loin dans l'histoire de la culture indienne. On aide les Indiens à fabriquer de tels articles pour les vendre surtout comme produits d'industrie domestique, mais en tenant également compte de la valeur économique d'articles comme les sculptures d'argillite et les articles décoratifs en cuir qui peuvent avoir une valeur artistique réelle. Dans l'ensemble, cependant, les Indiens fabriquent surtout des paniers décoratifs faits de lamelles de bois, de glycérie ou d'écorce de bouleau. On encourage les Indiens à offrir leurs produits sur le marché local, où ils peuvent les vendre au détail, mais on tient à Ottawa un service de vente qui fournit des débouchés chez les grossistes pour l'excédent du marché local. Pour satisfaire à la demande de tels services, on a fait l'acquisition d'un édifice qui est presque deux fois plus grand que celui des années précédentes. Un autre service consiste à recueillir et à distribuer, au prix coûtant, les matières premières nécessaires aux Indiens pour les travaux d'artisanat qui sont parfois difficiles à obtenir sur place.

On a fourni des fonds à un grand nombre d'agences pour encourager la production artistique et artisanale, et on a maintenu l'entente expérimentale conclue avec la province du Nouveau-Brunswick. De plus, on a présenté des travaux d'artisanat indien à une exposition à Toronto, où plus de 3,000 acheteurs se sont réunis afin de passer les commandes en prévision de la saison touristique. On a fourni une aide financière à la Canadian Handicrafts Guild qui a organisé un concours national accordant des prix en argent, afin d'encourager les Indiens à exposer leurs oeuvres. Deux nouvelles coopératives d'artisanat ont obtenu leur charte pendant l'année. Elles ont été aidées financièrement, de même que d'autres entreprises, par des prêts provenant de la caisse renouvelable ou par l'achat d'articles d'artisanat, ou encore grâce aux deux. On a beaucoup amélioré la situation dans ce domaine en employant à plein temps un expert en artisanat et en dessinant une étiquette distinctive attestant l'authenticité des pièces artistiques et artisanales indiennes. On a fait des démarches aux fins de la certification de cette étiquette conformément à la Loi sur les marques de commerce.

Chasse et pêche

L'emploi des ressources annuelles renouvelables constitue encore un des facteurs les plus importants dans l'économie des Indiens. On suit des programmes relatifs au rétablissement et à l'administration du commerce des fourrures, à la pêche commerciale et domestique, à la chasse comme moyen de subsistance, à la récolte du riz du Canada et d'autres récoltes sauvages, ainsi qu'à la formation de guides de tourisme. Des ententes officielles relatives à l'administration des fourrures, qui ont été conclues avec les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, sont présentement en vigueur,

tout comme une entente signée avec la province d'Ontario, relativement à la mise en valeur des ressources annuelles renouvelables. On entretient des relations étroites avec l'administration des autres provinces, et les programmes qui sont établis à la suite de ces relations ne sont pas très différents de ceux qui sont organisés en vertu d'ententes officielles. En plus des conseils en matière d'administration et de direction, on a fourni une assistance financière, remboursable en général, pour permettre aux Indiens d'obtenir l'équipement et le matériel nécessaires pour la pêche et le piégeage. On a poursuivi l'exécution du programme d'entreposage de glace et de construction d'installations côtières pour la pêche commerciale.

La tendance déjà notée vers un retour au piégeage dans des régions isolées a continué de se manifester et a été encouragée par une augmentation de 10 à 15 p. 100 du prix des peaux brutes. La participation des Indiens à la pêche dans les lacs intérieurs s'est accrue régulièrement et, en Ontario, la production des entreprises de pêche approche les deux millions de livres. Des entreprises de pêche expérimentale au Québec annoncent des prises dont le rendement peut demeurer très élevé et on estime que la production commerciale des pêches effectuées par les Indiens dans les eaux intérieures approche les 20 millions de livres. Bien qu'on ne dispose pas de chiffres précis pour l'ensemble du pays, on estime que les Indiens consomment pour leur usage domestique vingt millions de livres de poisson par année. Sur la côte du Pacifique, les pêches commerciales sont encore le principal soutien de l'économie indienne, bien que le revenu ait diminué à la suite d'une grève.

Il y a encore une bonne quantité de gibier, à l'exception du caribou des toundras. Fait remarquable à ce sujet, mentionnons l'expansion constante du territoire des orignaux et le niveau élevé des populations de cerfs dans la plupart des provinces. Dans les zones occupées par le caribou des toundras, on a maintenu les entreprises de pêche domestique organisée et on cherche des moyens de procurer aux Indiens qui habitent ces régions d'autres sources de subsistance.

Des programmes de mise en valeur permettent aux Indiens de participer à l'organisation et à l'exécution des entreprises. En Ontario, on a institué des cours pour donner aux Indiens une certaine formation du côté de l'administration et de la gestion des entreprises de pêche, et on a également inauguré un programme de chasse aux oies dans la région de Fort-Severn, tandis qu'un camp de pêche était exploité par les Indiens dans la région de Hawley, Sutton Lake, près de la baie d'Hudson. On a de plus fourni une certaine assistance à l'industrie touristique en général, qui, dans les régions isolées, a offert des occasions d'emploi autrement inexistantes. Entre autres, il faut signaler les entreprises de pêche des régions du Grand lac de l'Ours, et du Grand lac des Esclaves. Le programme d'assistance en matière d'utilisation et d'emmagasinage des provisions domestiques de viande et de poisson s'est poursuivi par l'établissement de trois nouveaux entrepôts frigorifiques, ce qui fait en tout 28 entrepôts du genre, et on prévoit que ces nouvelles installations contribueront à établir de meilleurs régimes alimentaires et à conserver le gibier de différentes espèces.

Embauchage

De plus en plus, les Indiens se montrent intéressés à occuper des emplois salariés; grâce aux efforts combinés des experts de la Direction, du Service national de placement et d'organisations communautaires intéressées, 511 candidats ont trouvé un emploi permanent et se sont établis en dehors des réserves. Ceci représente une augmentation de 67 Indiens sur le nombre total de l'année précédente. Il est particulièrement intéressant de signaler que des particuliers et des familles ont été rétablis dans des localités minières comme celle de Timmins en Ontario, de Thompson, au

Manitoba et de Chibougamau, au Québec. Le programme organisé à Timmins a été particulièrement fructueux. Il est aussi encourageant de noter qu'à la fin de la première année, à Thompson, quelque 60 Indiens travaillaient à l'International Nickel Company of Canada et que vingt autres étaient à l'emploi d'autres entreprises.

On a conclu des ententes avec les agences de bien-être social pour fournir des services aux Indiens qui détiennent un emploi. Le Family Service Bureau, à London et à Edmonton, emploie des travailleurs sociaux pour appliquer le programme en question, et ces derniers travaillent à temps partiel. Le Catholic Social Welfare Bureau de Charlottetown a aidé des familles de l'île Lennox à s'établir en dehors de leurs réserves. Dans le cadre de ces programmes, le Ministère fournit des fonds en vertu d'une entente officielle conclue avec l'agence intéressée.

Il s'est produit une forte augmentation du nombre des Indiens que l'on a orientés vers des emplois à temps partiel : on en comptait 10,061, alors que l'année précédente leur nombre était de 6,734. Plus de 2,000 ont travaillé dans des exploitations de betterave sucrière, et les autres dans des entreprises forestières, comme guides, ou dans la construction.

Une entente avec l'employeur permet aux Indiens d'acquérir une formation en cours d'emploi; en vertu de cette entente, l'employeur reçoit une part déterminée des salaires pendant la période de temps nécessaire pour que l'employé acquière la compétence voulue. On a fourni ce genre d'aide à 80 candidats à des emplois dans les métiers de la construction, la mécanique d'entretien, l'électronique, la technique dentaire et le métier de tailleur. Quarante-trois autres Indiens, dont la plupart avaient reçu une certaine formation commerciale, ont été placés dans différents bureaux du gouvernement fédéral afin de recevoir l'orientation nécessaire et d'acquérir l'expérience d'un certain travail.

Programme d'emploi local

Pendant l'année, le programme d'emploi local s'est poursuivi : 554 projets ont été entrepris au coût de \$1,164,669.12. Soixante-douze autres projets, d'un coût de \$394,952.18, ont été entrepris en vertu d'un programme visant au développement de régions déterminées par le ministère du Travail.

Bien-être

Les services de bien-être et d'avantages sociaux qui sont présentement à la disposition des Indiens comprennent les services administrés et financés par la Division des affaires indiennes et par les bandes indiennes, les services organisés grâce à des ententes de partage des frais conclues avec les organismes provinciaux, municipaux et privés, et les programmes dirigés par d'autres ministères des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les Indiens ont droit aux allocations familiales et aux allocations de sécurité de la vieillesse administrées par le Gouvernement fédéral, ainsi qu'à l'assistance-vieillesse et aux allocations aux aveugles et aux invalides administrées par les gouvernements provinciaux. Dans la province d'Ontario, les femmes indiennes peuvent recevoir les allocations aux mères et l'assistance aux veuves et aux femmes non-mariées au même titre que les femmes non-indiennes; les mères indiennes indigentes de la province de Québec ont droit à l'allocation aux mères nécessiteuses et les enfants et les adultes indiens abandonnés de la Nouvelle-Écosse peuvent recevoir certains avantages aux termes de la Loi sur l'assistance sociale de la Nouvelle-Écosse.

Services de bien-être

Comme il n'existe pas de législation précise sur le bien-être en ce qui concerne les Indiens, ni dans la Loi sur les Indiens ni dans aucun autre statut fédéral, la Direction des affaires indiennes doit s'en remettre à la législation provinciale sur le bien-être et à des agences de bien-être reconnues par les provinces pour faire appliquer cette législation. Le gouvernement fédéral a négocié des ententes de partages de frais avec différents gouvernements provinciaux et organismes de bien-être privés pour élargir le domaine des services de bien-être pour les enfants et établir des programmes de réadaptation des Indiens invalides.

Les accords conclus avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-ouest, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse garantissent aux réserves indiennes les services de bien-être à l'enfance. En d'autres provinces, des services de bien-être à l'enfance sont fournis, bien qu'aucun accord officiel n'ait été conclu à ce sujet.

Les soins médicaux et l'entretien dans les foyers pour vieillards et autres institutions sont fournis aux adultes physiquement et socialement désavantagés qui ont besoin d'aide à cause de leur sénilité ou d'une maladie chronique qui n'exige pas de traitement médical actif.

L'application d'une déclaration fédérale-provinciale concernant la ligne de conduite en matière de services d'assistance sociale et de santé garantit que les Indiens qui habitent en dehors des réserves en Colombie-Britannique peuvent se procurer de l'aide quand et où ils en ont besoin. La Colombie-Britannique partage avec le Gouvernement fédéral le coût de deux entreprises conçues pour l'étude et le règlement des problèmes de bien-être des Indiens dans les régions de Prince Rupert et de Babine.

Environ la moitié de la population indienne de l'Ontario (34 bandes indiennes) assume des responsabilités municipales en administrant ses propres programmes aux termes de la loi dite Ontario General Welfare Assistance Act. Des services de réadaptation provinciaux sont en général accordés aux Indiens invalides au même titre qu'aux non-Indiens.

Lorsqu'ils sont dans le besoin, les Indiens qui vivent dans des réserves indiennes ou dans des communautés indiennes reconnues reçoivent des produits alimentaires, des combustibles, des vêtements, les articles ménagers essentiels, des logis, des prothèses et des services de réparation des prothèses de la part de la Direction des affaires indiennes. Les Indiens qui sont à bout de ressources et loin de leur foyer au Canada peuvent être transportés chez eux s'ils ne peuvent être embauchés ni trouver d'emploi.

On s'attend que les Indiens qui ont besoin d'aide et résident ailleurs que dans les communautés indiennes reçoivent l'assistance des agences de bien-être locales, municipales ou provinciales. Les demandes de remboursement de ces agences sur une base récupérable sont satisfaites si les personnes ainsi secourues n'ont pas établi leur admissibilité à ces services du fait de leur période de séjour.

Dans le domaine du bien-être de l'enfance, le Gouvernement fédéral assume la responsabilité de l'entretien des enfants indiens sous les soins et la surveillance des agences de bien-être de l'enfance (gouvernementales et privées); on défraie le coût d'entretien des enfants placés dans des foyers nourriciers par le personnel sur place de la Direction des affaires indiennes, lorsqu'on ne peut obtenir les services d'une agence d'aide à l'enfance, de même que celui des enfants qui sont envoyés par les tribunaux dans des écoles de formation ou des maisons de correction.

Services communautaires

La préparation des Indiens à la direction s'est poursuivie pendant l'année. Avec la coopération et l'assistance des gouvernements provinciaux et des départements d'extension des universités, 16 cours de formation à la direction ont été donnés. Des chefs, conseillers, et autres dirigeants éventuels des réserves indiennes ont suivi ces cours.

Le but de ces cours était de donner aux participants une formation leur permettant d'acquérir une plus grande compétence dans le domaine de la direction de l'activité dans les réserves. La nature des cours dépendait des désirs de ceux qui y assistaient, mais les sujets concernaient le plus souvent les problèmes locaux, l'organisation et les mesures appropriées pour résoudre ces problèmes, les moyens de communication dans le contexte humain, l'art oratoire, la compréhension des problèmes communautaires ainsi que les ressources économiques et humaines disponibles. Les cours traitaient aussi de l'administration de la Direction des affaires indiennes et des programmes établis, des ressources fédérales, provinciales et locales disponibles, ainsi que des moyens d'obtenir de l'aide de ces différentes sources.

Les Indiens ont manifesté un intérêt accru envers la participation à l'activité de groupe dans les réserves, au cours de la dernière année. Plusieurs Indiens assument des responsabilités comme membres des conseils de bandes et de comités qui s'occupent de questions d'éducation, de santé et de bien-être et d'autres questions d'intérêt communautaire.

Administration sur place

L'administration générale sur place dans les 88 agences indiennes et les neuf régions comprend la direction et la formation du personnel, l'étude et la préparation des méthodes et des façons de procéder, l'obtention et l'entretien d'immeubles et de matériel, ainsi que la construction et l'entretien des routes, des lignes d'énergie électrique, des canalisations d'eau et autres entreprises dans les réserves.

On a accéléré et élargi la formation du personnel au moyen de cours fournis à la fois par la sous-section de formation du personnel et par la Commission du service civil. Les cours étaient destinés à approfondir les connaissances et l'expérience des personnes qui les suivaient. Trois cent trente-neuf membres du personnel ont suivi des cours de formation pendant l'année.

Deux cent soixante et un projets de construction ont été entrepris, au montant d'environ \$1,000,000. On a surtout insisté sur la construction de routes d'accès aux écoles. De plus on a amélioré les conditions de salubrité dans les réserves et les moyens d'approvisionnement en eau.

Logement

Une étude d'ensemble concernant le mode d'habitation des Indiens, qui a été terminée cette année, a révélé que des progrès considérables ont été faits pour améliorer les normes d'habitation et qu'environ 44 p. 100 des foyers indiens sont électrifiés. Il y a une tendance évidente des conseils de bandes indiennes et des communautés indiennes à assumer une plus grande responsabilité en ce qui concerne les normes d'habitation et la planification communautaire. Les conseils de bandes s'occupent d'établir des ordres de priorité quant à l'assistance en matière de logement, à l'emplacement et à la construction appropriée de logements, l'acquisition de services comme l'eau et l'électricité, l'organisation d'un réseau routier approprié et d'autres questions de ce genre.

Pendant l'année 1963, 1,055 maisons ont été achevées, et on a commencé la construction de 258 nouvelles maisons, au coût de \$3,635,868. Le Gouvernement y a consacré des crédits de \$2,139,252 et la différence a été payée grâce aux fonds des bandes et aux contributions des Indiens sous forme d'argent liquide, de main-d'oeuvre et de matériel. Le programme de l'année comprenait aussi la réparation de 3,534 maisons pour un montant de \$674,057, ce qui a été défrayé à même des crédits du Ministère, les contributions des particuliers et celles des bandes.

Noms et endroits des bureaux régionaux et des agences indiennes

Nom	Endroit	Nom	Endroit
MARITIMES	Amherst (N.-É.)
Miramichi	Chatham (N.-B.)	Rivière Saint-Jean	Woodstock (N.-B.)
Eskasoni	Eskasoni (N.-É.)	Shubenacadie	Micmac (N.-É.)
I.P.-É.	Île Lennox (Î.P.-É.)
QUÉBEC	Ville de Québec
Abitibi	Amos
Bersimis	Betsiamites
Caughnawaga	Caughnawaga	Pointe-Bleue	Pointe-Bleue
Maniwaki	Maniwaki	Restigouche	Restigouche
Odanak-Lorette	Ville de Québec	Sept-Îles	sept-îles
Oka	Oka	Témiscamingue	Notre-Dame-du-Nord
ONTARIO
Sud de l'Ontario	Toronto
Caradoc	Muncey	Sarnia	Sarnia
Île Christian	Île Christian	Bruce	Chippawa Hill
...	...	Six Nations	Brantford
Golden Lake	Golden Lake	Saint-Régis	Saint-Régis (P.Q.)
Simcoe	Sutton ouest	Tyendinaga	Deseronto
Rice et Mud Lakes	Peterborough	Île Walpole	Île Walpole
...	...	Parry Sound	Parry Sound
Nord de l'Ontario	North Bay
Chapleau	Chapleau	Nakina	Nakina
Fort Frances	Fort Frances	Nipissing	Sturgeon Falls
Baie James	Moose Factory	Port-Arthur	Port-Arthur
Kenora	Kenora	Sault-Sainte-Marie	Sault-Sainte-Marie
Île Manitoulin	Manitowaning	Sioux Lookout	Sioux Lookout
MANITOBA	Winnipeg
Clandeboye	Selkirk	Nelson River	Ilford
Dauphin	Dauphin	Norway House	Norway House
Fisher River	Hodgson	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie
Island Lake	Island Lake	Le Pas	Le Pas
SASKATCHEWAN	Saskatoon
Battleford	Battleford	File Hills-Qu'Appelle	Fort Qu'Appelle
Carlton	Prince-Albert	Meadow Lake	Meadow Lake

Crooked Lake	Broadview	Pelly	Kamsack
Duck Lake	Duck Lake	Shellbrook	Shellbrook
...	...	Touchwood	Punnichy
ALBERTA	Edmonton
Arthabaska	Fort Chipewyan
Blackfoot	Gleichen	Hobbema	Hobbema
Blood	Cardston	Petit Lac des Esclaves	High Prairie
Edmonton	Edmonton	Peigan	Brocket
Fort-Vermilion	Fort-Vermilion	Saddle Lake	Saint-Paul
...	...	Stony-Sarcee	Calgary

Nom	Endroit	Nom	Endroit
DISTRICT DU MACKENZIE	Fort Smith (T.N.-O.)
Aklavik	Inuvik	Yellowknife	Yellowknife
Fort Smith	Fort Smith	Fort Simpson	Fort Simpson
Fort Simpson	Fort Simpson
COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON	Vancouver
Colombie-Britannique
Babine	Hazelton	Nicola	Merritt
Bella Coola	Bella Coola	Okanagan	Vernon
Burns Lake	Burns Lake	Reine Charlotte	Masset
Cowichan	Duncan	Skeena River	Prince-Rupert
Fort Saint-John	Fort Saint-John	Stuart Lake	Vanderhoof
Kamloops	Kamloops	Terrace	Terrace
Kootenay	Cranbrook	Vancouver	Vancouver
Kwawkwalth	Alert Bay	West Coast	Port-Alberni
Lytton	Lytton	Williams Lake	Williams Lake
New Westminster	New Westminster
Yukon
Yukon	Whitehorse

Services auxiliaires

Conseils de bandes

Le conseil de bande est l'organisme officiellement reconnu avec qui traite le Ministère pour les questions qui concernent les affaires de la bande. Le conseil est responsable de l'exercice des pouvoirs et devoirs accordés aux conseils aux termes de la Loi sur les Indiens, et s'occupe également de toutes les questions relatives au bien-être de ses membres. À l'exemple des organismes gouvernementaux dans les municipalités rurales, investis qu'ils sont des mêmes pouvoirs et responsabilités, les conseils de bandes peuvent instituer des règlements sur la santé, la circulation, les travaux publics, le zonage, et autres questions d'intérêt local.

Pendant l'année, 23 règlements ont été adoptés, dont six sur les finances.

La Direction encourage les conseils à assumer une plus grande part de responsabilité dans la conduite et l'administration des affaires de leurs communautés. Comme il a déjà été mentionné, 23 bandes ont reçu l'autorisation de gérer les dépenses de leurs fonds, ce qui porte leur nombre à 71. Tous les conseils sont invités à diriger la planification des dépenses des fonds des bandes en préparant un budget annuel.

Cent quarante élections ont eu lieu pour nommer des conseils de bandes. Quatre nouveaux comités scolaires ont été formés, ce qui en porte le nombre à 45.

Effectif des bandes

D'après le registre des Indiens, la population indienne comptait 204,677 personnes le 31 décembre 1963. Ceci représente une augmentation de 6,566*** personnes au regard de l'année précédente.

L'addition de 75 personnes à l'effectif des bandes indiennes a été refusée au cours de l'année financière qui s'est

terminée le 31 mars 1964, suivant les dispositions des articles 9 et 12 de la Loi sur les Indiens. On a pris des décisions concernant 23

[***Ce chiffre d'augmentation est différent de celui qui est indiqué par le recensement (voir tableau 11).]

protestations, déclarant que 17 des personnes en cause avaient le droit d'être enregistrées comme Indiens et que 6 ne l'avaient pas. On enquête présentement sur les 52 autres protestations. Au sujet des 32 protestations faites avant le début de l'année financière, on a décidé que 19 personnes avaient droit à l'enregistrement comme Indiens et que 13 n'y avaient pas droit.

La Section de l'effectif des bandes fait affaires avec les différentes agences provinciales de bien-être, les parents et autres, au sujet de l'inscription, de l'émancipation et de l'administration des fonds des enfants indiens adoptés. Cent soixante-huit enfants indiens ont été adoptés durant l'année financière. De ce nombre, 94 ont été adoptés par des personnes non-indiennes et 74 par des Indiens.

La Section s'occupe également du groupement et de la division des bandes et de la formation de nouvelles bandes suivant les dispositions de l'article 17 de la Loi sur les Indiens. Ceci comporte une évaluation des implications politiques, économiques, sociales et locales. Une bande a été divisée en deux cette année. On étudie présentement les possibilités de diviser trois bandes et d'en grouper trois autres.

Émancipation

Quatre cent soixante-treize personnes ont été émancipées pendant l'année financière. De ce nombre, 84 avaient fait une demande d'émancipation conformément à l'article 108 (1) de la Loi sur les Indiens. Les 389 autres émancipations résultaient du mariage de femmes indiennes à des non-Indiens en vertu de l'article 108 (2).

Successions

Le nombre des successions administrées et réglées a atteint le chiffre de 871. L'ensemble des nouvelles successions dont le règlement a été amorcé a atteint le chiffre de 692.

On a examiné les rapports de police et autres dans 44 cas d'accidents mortels et des mesures appropriées ont été prises envers les tierces personnes impliquées.

On a administré les successions de plus de 375 Indiens mentalement handicapés et les biens de plus de 300 enfants indiens.

Propriétés foncières personnelles

Les plans approuvés pour 17 subdivisions levées en 1962 ont été reçus pendant l'année. Ceci a amené une augmentation des demandes de la part des individus qui voulaient se faire remettre les preuves des titres de possession légale de leurs terres, sur leurs réserves.

Les demandes des bandes à l'effet que des levés de subdivisions soient effectués augmentent chaque année, et 27 subdivisions de ce genre ont été terminées pendant la saison de levés de 1963. Les plans approuvés de ces levés seront reçus en 1964.

Le travail de vérification et de confirmation des titres de propriété touchant les droits d'emprise, les servitudes et les ventes a été considérable et il y a eu augmentation du côté de la location à bail des terres dans les réserves.

Une forte augmentation des transactions de terrains entre les membres des bandes a amené une augmentation correspondante de la somme de travail nécessaire pour vérifier et enregistrer les titres de possession légitime des terres dans les réserves.

Génie et construction

La Division du génie et de la construction, avec l'aide d'ingénieurs et de surveillants de la construction sur place qui font partie des bureaux régionaux de la Direction, a rendu un grand nombre de services techniques aux bureaux de la Direction.

Les travaux de construction qui ont été complétés pendant l'année par cette Division avec l'assistance du ministère des Travaux publics comprenaient de nouveaux projets estimés à \$100,000, dont 21 écoles, soit 70 salles de classe. En outre, 27 résidences pour le personnel enseignant et huit constructions pour des centrales d'énergie électrique ont été érigées.

La Division a en outre exécuté 12 contrats de construction et de nivellement de routes, ces travaux couvrent une distance de 83 milles de routes dans les réserves.

Plusieurs projets d'approvisionnement en eau et d'installation d'égouts ont été terminés, y compris deux grands réseaux communautaires de distribution d'eau. Tous les deux ont été construits en application des programmes de travaux d'hiver, avec une main-d'oeuvre indienne seulement, et sous la direction et la surveillance directe de la Division.

Des contrats de construction de tous genres entrepris par la Division pour le compte d'autres divisions atteignaient au total 67 contrats terminés et 39 autres étaient en voie de parachèvement au 31 mars 1964. La Division a aussi demandé des soumissions, adjugé des contrats, préparé l'évaluation des travaux en cours et accompli d'autres travaux connexes.

Le Ministère a été représenté par des membres du personnel professionnel et technique au sein de différents comités gouvernementaux.

La Division s'est aussi occupée de préparer des plans d'un genre nouveau pour les externats, les maisons d'indiens et les salles communautaires; elle a préparé les plans et la construction de rajouts aux pensionnats, de maisons pour le personnel, d'immeubles à bureaux, de hangars pour le matériel et d'entrepôts frigorifiques communautaires, elle a travaillé à la planification des subdivisions de villages et de services publics connexes; elle a fourni des données relatives aux emplacements; elle a procédé à des études et des levés nécessités par la construction de nouvelles routes, ainsi que la réparation et l'entretien des routes déjà existantes, des ponts, des centrales d'énergie électrique, des réseaux de distribution, des ouvrages d'irrigation et de lutte contre l'érosion, puis finalement, elle s'est chargée de la réparation et de l'entretien de nombreux ouvrages et constructions déjà existants.

Les membres du personnel de la Division ont fourni une aide technique et assumé la surveillance d'un grand nombre de projets entrepris et financés grâce aux fonds des bandes, en utilisant la main-d'oeuvre indienne.

Une aide administrative a été fournie sous forme de demandes de soumissions et d'apport de documentation sur les contrats des projets qui ont été élaborés et surveillés par des bureaux d'ingénieurs conseils.

Tableau 12. Population indienne

Le tableau* ci-dessous donne la population indienne, par province, années 1954, 1959, 1960, 1961, 1962 et 1963. Les chiffres pour 1959, 1960, 1961, 1962 et 1963 sont ceux du 31 décembre.

Province	1954	1959	1960	1961	1962	1963	Augmentation 1963	Pourcentage de l'augmentation 1963
Île du Prince-Édouard	272	341	343	348	363	374	11	3.0
Nouvelle-Écosse	3,002	3,561	3,630	3,746	3,834	3,935	101	2.6
Nouveau-Brunswick	2,629	3,183	3,280	3,397	3,524	3,629	105	3.0
Québec	17,574	20,453	21,154	21,793	22,373	23,043	670	3.0
Ontario	37,255	42,668	43,767	44,942	46,172	47,260	1,088	2.4
Manitoba	19,684	23,658	24,608	25,681	26,676	27,778	1,102	4.1
Saskatchewan	18,750	23,280	24,278	25,334	26,483	27,672	1,189	4.5
Alberta	15,715	19,287	20,053	20,931	21,807	22,738	931	4.3
Colombie-Britannique	31,086	36,229	37,375	38,616	39,784	40,990	1,206	3.0
Territoire du Yukon	1,568	1,868	1,923	2,006	2,096	2,142	46	2.2
Territoires du Nord-Ouest	4,023	4,598	4,758	4,915	5,108	5,235	127	2.5
TOTAL	151,558	179,126	185,169	191,709	198,220	204,796	6,576	3.3

[*Ces chiffres ne comprennent pas les adoptions (227 en 1963).]

Tableau 13. Terres indiennes dans les réserves et nombre de bandes, par province

Province	Nombre de bandes	Nombre de réserves	Superficie totale en acres
Île du Prince-Édouard	1	4	2,741
Nouvelle-Écosse	11	39	25,404
Nouveau-Brunswick	15	23	37,671
Québec	41	39(13)*	188,143
Ontario	111	169(4)*	1,556,437
Manitoba	51	101	522,575
Saskatchewan	67	123	1,224,111
Alberta	41	95(4)*	1,603,475
Colombie-Britannique	192	1,618	817,754
Territoire du Yukon	13	25(25)*	4,784
Territoires du Nord-Ouest	16	29(29)*	2,012
TOTAL	559	2,265(75)*	5,985,107

[*Établissements indiens compris dans le total, qui ne sont pas classés comme réserves.]

Tableau 14. État des dépenses, 1963 - 1964

Province	Administration	Agences indiennes	Bien-être	Développement économique	Éducation	Annuités statutaires aux Indiens	Total
Nouvelle-Écosse	6,347.50	163,317.35	439,623.56	115,292.50	589,358.40	...	1,313,939.31
Nouveau-Brunswick	...	76,930.22	393,616.45	27,207.51	304,396.60	...	802,150.78
Île du Prince-Édouard	...	34,163.94	21,710.74	4,273.93	13,219.73	...	73,368.34
Québec	6,997.09	498,311.58	1,319,247.54	300,921.90	2,857,509.99	1,344.00	4,984,332.10
Ontario	28,470.74	1,357,435.86	1,931,426.71	853,056.56	6,910,566.86	35,986.60	11,116,943.33
Manitoba	21,961.14	649,893.67	2,350,410.48	547,332.47	4,310,309.56	139,234.00	8,019,141.32
Saskatchewan	68,909.57	692,786.57	2,663,898.09	615,582.62	4,449,554.78	139,101.00	8,629,832.63
Alberta	22,112.18	696,134.45	1,116,466.38	238,243.86	4,733,170.52	118,215.00	6,924,342.39
Colombie-Britannique	87,310.42	981,712.61	2,516,552.32	339,872.37	6,495,364.91	3,755.00	10,424,567.63
Yukon	...	41,676.95	224,565.02	12,229.99	422,391.85	...	700,863.81
Territoires du Nord-Ouest	11,669.46	207,287.74	483,972.39	91,730.96	...	28,240.00	822,900.55
Administration centrale et divers	696,009.96	247,086.29	127,214.08	389,925.13	205,979.53	18,000.00	1,684,214.99
Subvention destinée à fournir des services additionnels aux Indiens de la Colombie-Britannique	...	99,990.00	99,990.00
Total	949,788.06	5,746,727.23	13,588,703.76	3,535,669.81	31,291,822.73	483,875.60	55,596,587.18
Pensions statutaires	420.00
GRAND TOTAL	55,597,007.18

Tableau 15. Prêts de la caisse renouvelable

A recouvrer	...	\$613,717.29
MONTANTS AVANCÉS 1963 - 1964
Territoires du Nord-Ouest	5,000.00	...
Yukon
Colombie-Britannique	40,816.74	...

Alberta	15,044.63	...
Saskatchewan	21,077.31	...
Manitoba	61,949.22	...
Ontario	32,680.10	...
Québec	12,467.21	...
Nouveau-Brunswick	8,649.48	...
Nouvelle-Écosse	2,729.29	...
...	...	200,413.98
...	...	814,131.27
REMBOURSEMENTS 1963 - 1964
Territoires du Nord-Ouest
Yukon	99.99	...
Colombie-Britannique	25,751.72	...
Alberta	5,898.07	...
Saskatchewan	40,872.68	...
Manitoba	25,125.73	...
Ontario	30,258.44	...
Québec	13,823.94	...
Nouveau-Brunswick	5,507.18	...
Nouvelle-Écosse	6,438.01	...
Île du Prince-Édouard	1,448.31	...
...	...	155,224.07
...	...	\$658,907.20

En plus des versements susmentionnés au capital, \$32,102.66 ont été payés en intérêts, par les Indiens, et crédités au revenu ordinaire - (Revenus sur les placements).

Tableau 16. Fonds des bandes indiennes - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1964

FONDS DES BANDES - CAPITAL

...	Recettes	Déboursements
Agriculture	17,125.47	194,386.07
Administration des biens des bandes	49,412.53	395,083.53
Versements en espèces et titres d'attribution
Montant réparti en numéraire	...	1,263,614.80
Émancipation	...	128,499.23
Parts des Indiens transférés	38,433.79	61,977.95
Administration des réserves	...	14,739.53
Événements sociaux	...	34,060.49
Prêts des bandes	39,611.79	30,582.82
Logements	242,208.39	692,985.84
Puits	...	50,815.77
Routes et ponts	114,410.93	255,908.51
Terrain	50,268.64	3,896.70
Droits sur le gravier	133,488.23	...
Ventes de bois et produits de la coupe	2,883.29	...
Redevances sur le pétrole	1,311,783.57	...
Boni sur le pétrole	557,799.72	...
Droits de coupe	893,658.62	...
Subvention - main-d'oeuvre : travaux d'hiver	61,204.23	...
Divers	101,442.91	54,896.75
Solde au 1er avril 1963	3,613,732.11	3,181,447.99
Solde au 31 mars 1964	23,977,054.96	...
...	...	24,409,339.08
...	\$27,590,787.07	\$27,590,787.07
COMPTE DE REVENU
...	Recettes	Déboursements
Agriculture	127,106.79	601,655.70
Administration des biens des bandes	28,738.68	431,536.23
Versements en espèces et titres d'attribution
Montant réparti en numéraire	...	720,315.20
Commutations	...	2,685.70
Émancipation	...	13,622.33
Pension	...	35,319.00
Parts des Indiens transférés	6,331.93	10,691.07
Annuités	...	34,328.00
Éducation	...	39,244.96

Frais médicaux	...	61,844.48
Secours	11,867.05	516,780.04
Administration des réserves	...	406,100.00
Traitements	...	280,983.61
Événements sociaux	...	89,622.53
Intérêt payé par le gouvernement	1,336,413.70	...
Logements	54,021.40	636,263.74
Puits	...	70,398.86
Routes et ponts	83,188.62	220,328.68
Loyers, pétrole	564,655.61	...
Autres loyers	1,503,186.13	...
Intérêt sur les prêts aux bandes	9,447.82	...
Terrain	1,356.79	1,805.47
Subvention - main-d'oeuvre : travaux d'hiver	37,701.81	...
Divers	618,599.20	195,553.49
...	4,382,615.53	4,369,079.09
Solde au 1er avril 1963	3,322,817.17	...
Solde au 31 mars 1964	...	3,336,353.61
...	\$7,705,432.70	\$7,705,432.70

Comptes spéciaux des Indiens - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1964

...	Recettes	Déboursements
Réserves d'animaux à fourrure	74,298.43	53,922.63
Artisanat	10,711.99	13,242.29
Lutte contre l'euphorbe feuillue à cowessess	7,398.43	2,160.11
Héritiers absents ou disparus	1,735.72	919.22
Compte d'ordre :
Indemnité de terrain	79,347.37	102,166.24
Loyer	527,685.30	768,173.43
Divers	386.00	386.00
...	701,563.24	940,969.92
Solde au 1er avril 1963	680,452.86	...
Solde au 31 mars 1964	...	441,046.18*
...	\$1,382,016.10	\$1,382,016.10

[*Comprend un montant de \$6,000 d'obligations tenue en fidéicommiss pour des articles d'artisanat indien.]

Comptes des successions des bandes - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1964

Solde au 1er avril 1963	216,929.66
Recettes	313,158.93
...	530,088.59
Déboursements	302,857.97
Solde au 31 mars 1964	\$227,230.62*

[*En plus de ce montant, des obligations du gouvernement tenues en fidéicommiss pour diverses successions s'élèvent à \$265,500.00 au 31 mars 1964.]

Comptes d'épargne des Indiens - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1964

Solde au 1er avril 1963	293,878.93
Recettes	162,302.67
...	456,181.60
Déboursements	71,217.97
Solde au 31 mars 1964	\$384,963.63*

[*En plus de ce montant, des obligations du gouvernement tenues en fidéicommiss pour différents Indiens s'élèvent à \$68,200.00 au 31 mars 1964.]

Amendes - Loi sur les Indiens - États : Recettes et déboursements pour l'année terminée le 31 mars 1964

Solde au 1er avril 1963	691,334.79
Recettes	61,679.34
...	753,014.13
Déboursements	62,772.11
Solde au 31 mars 1964	\$690,242.02

Tableau 17 - Éducation des Indiens - Total des dépenses 1963 - 1964

Province	Administration	Écoles fédérales			Écoles provinciales		Transport des élèves indiens	Entretien des élèves indiens	Éducation des adultes	Total
		Coût d'exploitation	Réparations et entretien des immeubles et du matériel	Prix de revient initial	Paiements des frais de scolarité et des fournitures	Paiements des capitaux en vertu des ententes				
...
...	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Écosse	11,283.68	243,577.73	14,090.34	29,271.83	85,790.84	24,346.00	34,283.68	144,325.35	2,388.95	589,358.40
Île du Prince-Édouard	...	12,654.20	535.56	29.97	13,219.73
Nouveau-Brunswick	...	146,628.64	9,415.50	146,223.60	421.50	...	1,707.36	304,396.60
Québec	25,226.26	712,251.95	109,118.18	323,314.47	487,043.18	408,953.98	114,224.42	675,893.09	1,484.46	2,857,509.99
Ontario	59,894.36	2,081,906.59	213,993.36	1,322,754.37	1,106,485.25	216,826.50	423,364.78	1,445,765.01	39,576.64	6,910,566.86
Manitoba	25,370.26	1,707,743.99	191,404.43	501,673.38	186,769.69	198,509.48	171,618.09	1,295,008.56	32,211.68	4,310,309.56
Saskatchewan	35,637.57	1,455,054.09	275,168.30	246,324.57	390,890.35	530,358.84	217,153.85	1,271,391.26	27,575.95	4,449,554.78
Alberta	22,003.63	1,325,389.59	278,992.67	326,561.62	689,432.83	319,220.96	341,028.81	1,398,558.78	31,981.63	4,733,170.52
Colombie-Britannique	81,660.42	1,662,704.69	289,717.74	887,743.37	1,143,475.43	273,743.11	260,849.93	1,887,623.73	7,846.49	6,495,364.91
Yukon	...	79,826.58	30,095.95	12,515.24	573.50	295,436.00	3,944.58	422,391.85
Bureau principal	192,284.93	13,159.28	...	535.32	205,979.53
...	453,361.11	9,440,897.33	1,412,532.03	3,796,947.74	4,089,887.57	1,971,958.87	1,563,518.56	8,414,087.28	148,717.74	31,291,822.73

Tableau 18. Programme de construction de maisons - Année financière 1963 - 1964 - Résultats par région

Région	Nombre de maisons			Affectations du Bien-Être	Contributions des fonds de fiducie	Subventions L.T.A.C.	Contributions personnelles	Total
	Commencées avant, terminées au cours de l'année financière	Commencées et terminées au cours de l'année financière	Commencées au cours de l'année financière et non terminées					
...	\$	\$	\$	\$	\$
Maritimes	4	25	5	71,849.76	...	4,493.00	16,730.00	93,072.76
Québec	12	58	24	215,841.10	21,000.00	2,320.00	93,620.00	332,781.10
Sud de l'Ontario	50	40	37	88,102.79	28,947.48	1,868.00	150,755.58	269,673.85
Nord de l'Ontario	40	51	26	195,101.47	20,585.66	...	37,858.00	253,545.13
Manitoba	12	170	18	390,376.41	1,170.00	2,320.00	132,562.57	526,328.98
Saskatchewan	31	153	14	338,312.92	63,832.46	...	59,905.00	462,050.38
Alberta	26	135	50	224,800.56	416,442.21	...	74,200.00	715,442.77
District de Mackenzie	9	68	8	240,746.75	38,909.00	279,655.75
C.-B. et Yukon	57	124	77	374,121.03	154,356.18	...	177,340.24	705,817.45
...	241	824	259	2,139,252.79	706,233.99	11,001.00	781,880.39	3,638,368.17
Nombre total de maisons terminées	1,065
Pourcentage	58.8	19.4	.3	21.5	...

Tableau 19. Nombre d'écoles indiennes du gouvernement fédéral, classées selon le nombre de salles de classe régulière, par province (année terminée le 31 mars 1964)

Province	Genre d'écoles	Nombre de salles de classe																				Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	16	17	19	22			
...	
Île du Prince-Édouard	Externat	1	1	2	
Nouvelle-Écosse	Externats	...	4	1	1	1	7	22	
...	Pensionnats	1	1	5	
Nouveau-Brunswick	Externats	...	4	2	1	1	1	9	23	
Québec	Externats	...	5	6	3	1	1	...	1	1	1	19	69	
...	Pensionnats	1	2	1	1	5	40	

...	Saisonnnières	...	4	4	4	
Sud de l'Ontario	Externats	...	20	9	6	2	2	...	1	1	1	42	106	
...	Pensionnat	1	1	5	
Nord de l'Ontario	Externats	...	30	12	7	1	2	...	1	1	54	112	
...	Pensionnats	...	1	...	2	1	...	1	1	6	24	
...	Auberge	1	1	0	
...	Hôpital	1	1	2	
...	Saisonnnières	...	3	3	3	
...	Rel. du niv. scolaire	...	1	1	1	
Manitoba	Externats	...	20	26	8	4	6	2	1	67	161	
...	Pensionnats	1	1	2	1	...	2	...	1	2	10	61	
...	Auberge	1	1	0	
...	Rel. du niv. scolaire	...	1	1	1	
Saskatchewan	Externats	...	22	24	13	2	4	65	137	
...	Pensionnats	2	3	1	2	1	9	74	
...	Hôpital	...	1	1	1	
...	Rel. du niv. scolaire	...	2	2	2	
Alberta	Externats	...	5	7	8	2	2	1	1	26	74	
...	Pensionnats	1	2	2	...	1	2	1	...	1	1	1	12	101
...	Auberge	1	1	0	
...	Hôpital	1	1	5	
...	Rel. du niv. scolaire	...	2	2	2	
Colombie-Britannique	Externats	...	36	15	7	4	6	2	...	1	1	72	162	
...	Pensionnats	1	1	3	2	1	...	1	1	10	72	
...	Hôpitaux	...	1	1	1	3	6	
...	Auberge	1	1	0	
Yukon	Pensionnat	1	1	5	
...	Auberges	2	2	0	
TOTAL	...	6	162	107	59	23	30	13	17	5	4	4	2	2	3	1	1	1	1	442	1,282	

Tableau 20. Étudiants indiens fréquentant les écoles provinciales, privées et territoriales, 1963 - 1964

Classement	Île du Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Territoire du Yukon	Total
Année préparatoire	...	22	...	50	88	30	48	...	45	39	...	322
1er cours	...	17	14	134	319	287	355	255	673	238	39	2,331
2e cours	1	15	11	140	293	180	196	218	519	158	17	1,748
3e cours	1	20	10	138	280	226	197	168	530	151	10	1,730
4e cours	...	25	16	159	336	215	197	185	454	138	11	1,737
5e cours	1	22	26	114	299	138	173	198	416	110	57	1,553
6e cours	...	33	19	178	322	145	126	203	406	98	33	1,563
7e cours	...	31	28	215	356	131	112	243	412	68	38	1,634
8e cours	...	17	21	218	316	108	90	216	394	27	31	1,433
9e cours	...	43	20	166	521	93	138	119	411	28	13	1,554
10e cours	2	23	17	83	257	77	76	77	282	18	16	926
11e cours	...	11	5	50	130	38	59	43	191	9	5	541
12e cours	...	3	5	16	80	10	13	30	101	3	1	262
13e cours	1	19	12	32
Université	...	7	3	20	16	1	8	7	6	68
École normale	1	1	7	...	3	2	...	14
École des infirmières	4	2	...	4	4	2	16
École des aides-infirmières	4	2	...	3	9	18
Enseignement professionnel	...	9	6	60	37	22	30	63	89	66	56	438
Année diverses	...	2	1	3	141	5	5	23	84	264
TOTAL	4	300	203	1,750	3,823	1,708	1,830	2,055	5,036	1,153	327	18,189
Inconnu	25	122	49	477	1,878	374	497	218	899	1	35	4,575

Tableau 21. Inscription aux externats indiens, par province, janvier 1964

Province	Inscription			Répartition selon les cours														
	Garçons	Filles	Total	Prép.-1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Spéc.	Inconnu
Île du Prince-Édouard	20	14	34	7	5	8	1	5	4	...	3	1
Nouvelle-Écosse	408	390	798	106	108	115	102	98	104	72	61	32
Nouveau-Brunswick	361	298	659	73	120	86	97	89	72	64	38	20

Québec	1,497	1,539	3,036	443	581	476	468	361	249	205	81	11	2	57	102
Ontario	3,399	3,169	6,568	772	1,053	1,080	943	779	609	520	399	266	27	22	19	...	26	53
Manitoba	2,809	2,788	5,597	661	769	809	797	735	623	474	336	198	105	57	13	8	12	...
Saskatchewan	2,713	2,591	5,304	611	838	823	713	673	576	421	294	210	54	44	21	13	...	13
Alberta	2,187	2,192	4,379	371	63	547	586	494	469	452	286	169	132	33	26	31	31	116
Colombie-Britannique	3,199	2,979	6,176	501	1,050	922	846	754	599	581	425	259	85	58	96
Yukon	94	66	160	30	16	37	39	38
TOTAL	16,687	16,024	32,711**	3,575	5,176	4,903	4,592	4,026	3,305	2,789	1,923	1,166	405	214	79	52	126	380*

[*Comprend 142 élèves saisonniers et 238 dans des hôpitaux.] [**Ne comprend pas 1,206 élèves d'autres races.]

Tableau 22. Pensionnats indiens et inscription, classés selon le culte, par province ou territoire janvier 1964

Église	Pensionnats et auberges									Inscription		
	Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Total	Garçons	Filles	Total
Église anglicane	...	2	4	1	2	3	2	1	15	1,360	1,235	2,595
Église presbytérienne	1	1	2	143	143	286
Église catholique romaine	1	4	4	7	7	9	9	1	42	3,259	3,237	6,496
Église unie	3	...	2	1	...	6	415	394	809
Auberge du gouvernement fédéral	1	1	64	60	124
TOTAL	1	6	9	12	9	14	12	3	66*	5,241	5,069	10,310**

[*Comprend six auberges, de même que deux auberges et trois pensionnats appartenant à une Église.] [**Comprend 2,033 pensionnaires d'internats fréquentant les écoles provinciales et privées.]

Tableau 23. Résumé de l'inscription, janvier 1964

Classement des élèves	Répartition selon les cours															Après l'école secondaire	Inconnu	Total
	Prép.-1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Spéc.				
Écoles indiennes	3,575	5,176	4,903	4,592	4,026	3,305	2,789	1,923	1,166	405	214	79	52	126	...	380*	32,711***	
Écoles provinciales et privées	322	2,331	1,748	1,730	1,737	1,553	1,563	1,634	1,438	1,554	926	541	262	264	586	4,575	22,764**	
TOTAL GÉNÉRAL	3,897	7,507	6,651	6,322	5,763	4,858	4,352	3,557	2,604	1,959	1,140	620	314	390	586	4,955	55,475	
Écoles indiennes de langue française	245	293	267	260	187	105	69	9	36	1,471	
Élèves non-indiens fréquentant les écoles indiennes	118	193	206	172	169	116	97	65	53	11	3	...	2	1	1,206	

[*Comprend 142 élèves saisonniers, 238 élèves d'hôpitaux.] [**Comprend 4,575 élèves indiens pour qui on n'a pu obtenir de renseignements quant à leurs cours.] [***Comprend 1,471 élèves de langue française.] [Ne comprend pas 1,206 élèves appartenant à d'autres groupes ethniques et fréquentant les écoles indiennes.]